



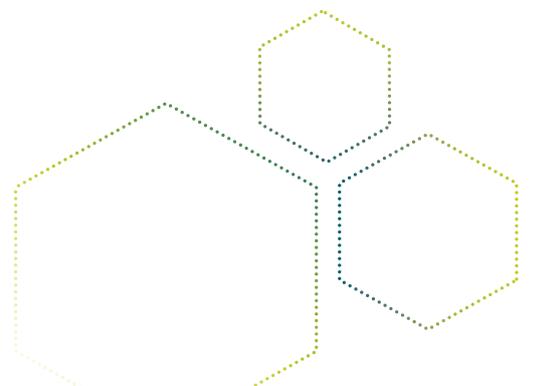
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TARIFS DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

15.12.2021

inpi



Note :

- ▶ Les prestations listées correspondent à celles susceptibles d'être réalisées par l'intermédiaire du guichet formalités (création, modification et cessation, ainsi que dépôts de documents comptables).
- ▶ Les tarifs sont en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

TARIFS LIÉS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

IMMATRICULATION, MODIFICATION, RADIATION AU RCS

Prestations relatives au RCS

N° de la prestation (tableau 2 de l'article annexe 4-7)	Sous-catégorie	Désignation de la prestation	Emolument dû au greffe (HT)
39	Prestations relatives au registre du commerce et des sociétés	Immatriculation principale, immatriculation secondaire, inscription complémentaire, et radiation d'une personne physique	40,13 €
40		Immatriculation principale, immatriculation secondaire, inscription complémentaire, et radiation d'une personne morale : groupements d'intérêt économique, sociétés commerciales, sociétés non commerciales, établissements publics	49,04 €
41		Immatriculation principale par création d'une entreprise, personne physique	20,07 €
42		Immatriculation principale par création de sociétés commerciales	24,52 €
43		Inscription modificative pour les personnes visées au numéro 39	35,67 €
44		Inscription modificative pour les personnes visées au numéro 40, ainsi que les mentions d'office, sous réserve des cas prévus par l'article R. 143-145	46,82 €
45		Diligences spécifiques en cas de transformation de sociétés	16,72 €
46		Mise à jour des renseignements figurant dans les immatriculations principales aux immatriculations secondaires et dans les immatriculations secondaires aux immatriculations principales des personnes visées au numéro 39	20,07 €
47		Mise à jour des renseignements figurant dans les immatriculations principales aux immatriculations secondaires et dans les immatriculations secondaires aux immatriculations principales des personnes visées au numéro 40	27,88 €
48		Notification des mises à jour des immatriculations principales et secondaires des personnes visées au numéro 39	6,69 €
49		Notification des mises à jour des immatriculations principales et secondaires des personnes visées au numéro 40	8,93 €
50		Dépôt des comptes annuels	5,58 €
51		Dépôt des comptes annuels assortis d'une déclaration de confidentialité	5,58 €
51-1		Dépôt des comptes annuels assortis du bilan et de l'annexe établis selon une présentation simplifiée et d'une demande de publication de cette présentation simplifiée du bilan et l'annexe.	5,58 €
52		Dépôt d'actes ou de pièces pour la publicité des sociétés, y compris le certificat de dépôt	6,69 €
64		Déclarations et dépôts effectués au registre du commerce et des sociétés par les entrepreneurs individuels à responsabilité limitée	Déclaration d'affectation du patrimoine prévue à l'article L. 526-7 du présent code, accompagnée le cas échéant du dépôt de l'état descriptif mentionné au I de l'article L. 526-8, par les personnes déjà immatriculées.
65	Dépôt de la déclaration de reprise ou de transfert, et mentions au registre, prévus aux articles L. 526-16 et au II de l'article L. 526-17 du présent code.		35,67 €
66	Dépôt des documents attestant de l'accomplissement des formalités, mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 526-9 et au deuxième alinéa de l'article L. 526-11 du présent code, y compris la transmission aux services fiscaux.		6,69 €
67	Dépôt du bilan annuel ou du document comptable simplifié mentionné à l'article L. 526-14 du présent code au registre.		5,58 €
68	Notification à un autre registre en cas de double immatriculation ou d'immatriculation secondaire		6,69 €
69	Mise à jour des renseignements figurant dans les immatriculations principales aux immatriculations secondaires ou reçus d'un autre registre ou répertoire aux fins de mentions		20,07 €
70	Avis au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales relatif à la cession, y compris la délivrance du certificat, en application de l'article L. 526-17 du présent code.		7,81 €

Source : article A. 743-10 du code de commerce

Bénéficiaires effectifs :

N° de la prestation (tableau 2 de l'article annexe 4-7)	Sous-catégorie	Désignation de la prestation	Emolument dû au greffe (HT)
84-1	Prestations relatives au registre des bénéficiaires effectifs	Dépôt du document relatif au bénéficiaire effectif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 561-46 du code monétaire et financier, lors de la demande d'immatriculation à un registre de publicité légale ou au plus tard dans les quinze jours à compter de la délivrance du récépissé de dépôt de dossier de création d'entreprise	17,84 €
084-2		Dépôt du document modificatif ou complémentaire au document relatif au bénéficiaire effectif mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 561-46 du code monétaire et financier	31,21 €

Source : article A. 743-10-1 du code de commerce

Frais de transmission d'acte, décision ou document (article A. 743-17 du code de commerce) :

- ▶ Pour chaque transmission d'acte, décision ou document, par remise en main propre contre récépissé ou par voie électronique sécurisée : 1,68 € HT;
- ▶ Pour la transmission d'extrait d'immatriculation du registre du commerce, par voie électronique sécurisée : 0,57 € HT.
- ▶ Pour chaque transmission sous une autre forme : remboursement aux frais réels des débours, y compris les frais de pose et de téléphone (sauf s'ils sont compris dans le libellé de la prestation principale).

Diffusion au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) :

Prestations délivrées par la Direction de l'information légale et administrative	En euros TTC	
	Personne physique	Personne morale
Immatriculation principale d'une personne physique requise pour cause de création d'établissement	Gratuit	-
Immatriculation d'une personne morale (constitution sans activité ou avec création d'établissement)	-	Gratuit
Immatriculation principale requise suite à prise d'un fonds en location-gérance	Gratuit	Gratuit
Immatriculation principale requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux) et pour toute autre cause (donation, transmission de patrimoine, héritage hors transfert hors ressort) ou faisant suite à la caducité d'une inscription précédente	Gratuit	Gratuit
Immatriculation principale requise suite à transfert hors ressort du siège social ou de l'établissement principal	70 €	143 €
Immatriculation principale requise suite à la cession à titre onéreux à une personne physique ou la transmission à titre gratuit entre vifs du patrimoine affecté à la cession de ce patrimoine à une personne morale ou son apport en société	Gratuit	-
Immatriculation complémentaire ou secondaire requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux)	Gratuit	Gratuit
Toute inscription modificative, y compris transfert autre que transfert hors ressort et prise d'activité d'une personne morale (ne sont pas concernés les autoentrepreneurs, en vertu de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014)	45 €	116 €
Radiation au registre du commerce et des sociétés	Gratuit	Gratuit
Avis de dépôt des comptes annuels des sociétés	-	25 €

Source : article 3 de l'arrêté du 9 novembre 2017 modifié fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative

Diffusion au registre national du commerce et des sociétés tenu par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) :

Prestation délivrée par l'INPI	En euros TTC
Immatriculation principale d'une personne physique requise pour cause de création d'établissement	Gratuit
Immatriculation d'une personne morale (constitution sans activité ou avec création d'établissement)	Gratuit
Immatriculation principale requise suite à la prise d'un fonds en location gérance :	
- personne physique	Gratuit
- personne morale	Gratuit
Immatriculation principale requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux) et pour toute autre cause (donation, transmission de patrimoine, héritage, transfert hors ressort), ou faisant suite à la caducité d'une inscription précédente :	
- personne physique	Gratuit
- personne morale	Gratuit
Immatriculation secondaire requise suite à création (personne physique ou morale)	Gratuit
Immatriculation secondaire requise suite à achat ou apport d'un fonds de commerce (mutation à titre onéreux) :	
- personne physique	Gratuit
- personne morale	Gratuit
Toute inscription complémentaire :	
- personne physique	5,90 €
- personne morale	5,90 €
Toute inscription modificative y compris transfert autre que transfert hors ressort et prise d'activité d'une personne morale :	
- personne physique (ne sont pas concernées les personnes physiques exerçant une activité commerciale et bénéficiant du régime prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale)	5,90 €
- personne morale	5,90 €
Radiation au registre du commerce et des sociétés (personne physique ou morale)	Gratuit
Dépôts des comptes annuels pour les sociétés	5,45 €
Dépôt d'actes pour les personnes morales :	
- acte constitutif	Gratuit
- acte modificatif	5,90 €
Conversion du capital social d'une société à l'euro près :	
- inscription modificative	Gratuit
- acte modificatif	Gratuit

Source : annexe de l'arrêté du 24 avril 2008 relatif aux redevances de procédures perçues par l'Institut national de la propriété industrielle

TARIFS LIÉS AU REGISTRE SPÉCIAL DES AGENTS COMMERCIAUX

IMMATRICULATION, MODIFICATION ET RADIATION AU REGISTRE SPÉCIAL DES AGENTS COMMERCIAUX

Prestations relatives au registre spécial des agents commerciaux :

N° de la prestation (tableau 2 de l'article annexe 4-7)	Sous-catégorie	Désignation de la prestation	Emolument dû au greffe (En euros HT)
61	Prestations relatives au registre des agents commerciaux	Immatriculation, y compris la radiation	6,69 €
62		Inscription modificative	2,24 €
72	Déclarations et dépôts effectués au registre des agents commerciaux par les entrepreneurs individuels à responsabilité limitée	Déclaration d'affectation du patrimoine prévue à l'article L. 526-7 du présent code, accompagnée le cas échéant du dépôt de l'état descriptif mentionné au I de l'article L. 526-8, par les personnes déjà immatriculées.	35,67 €
73		Dépôt de la déclaration de reprise ou de transfert, et mentions au registre, prévus aux articles L. 526-16 et au II de l'article L. 526-17 du présent code.	35,67 €
74		Dépôt des documents attestant de l'accomplissement des formalités, mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 526-9 et au deuxième alinéa de l'article L. 526-11 du présent code, y compris la transmission aux services fiscaux.	6,69 €
75		Dépôt du bilan annuel ou du document comptable simplifié mentionné à l'article L. 526-14 du présent code au registre.	5,58 €
76		Avis au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales relatif à la cession, y compris la délivrance du certificat, en application de l'article L. 526-17 du présent code.	7,81 €

Source : article A. 743-10 du code de commerce

Frais de transmission d'acte, décision ou document (article A. 743-17 du code de commerce)

- ▶ Pour chaque transmission d'acte, décision ou document, par remise en main propre contre récépissé ou par voie électronique sécurisée : 1,68 € ;
- ▶ Pour chaque transmission sous une autre forme : remboursement aux frais réels des débours, y compris les frais de pose et de téléphone (sauf s'ils sont compris dans le libellé de la prestation principale).

Diffusion au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales

Prestations délivrées par la Direction de l'information légale et administrative	En euros	
	Personne physique	Personne morale
Immatriculation principale requise suite à la cession à titre onéreux à une personne physique ou la transmission à titre gratuit entre vifs du patrimoine affecté à la cession de ce patrimoine à une personne morale ou son apport en société	Gratuit	-

Source : article 3 de l'arrêté du 9 novembre 2017 modifié fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative

TARIFS LIÉS AU REGISTRE SPÉCIAL DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

IMMATRICULATION, MODIFICATION ET RADIATION AU REGISTRE SPÉCIAL DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Prestations relatives au registre spécial des entreprises individuelles à responsabilité limitée

N° de la prestation (tableau 2 de l'article annexe 4-7)	Sous-catégorie	Désignation de la prestation	Emolument dû au greffe (En euros HT)
78	Prestations relatives au registre des entrepreneurs individuels à responsabilité limitée visés au 3° de l'article L. 526-7	Immatriculation y compris après reprise ou transfert respectivement prévus aux articles L. 526-7 et L. 526-16 et au II de l'article L. 526-17 du présent code, comprenant le cas échéant le dépôt de l'état descriptif et les émoluments de radiation	0,13 €
80		Dépôt des documents attestant de l'accomplissement des formalités, mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 526-9 et au deuxième alinéa de l'article L. 526-11 du présent code, y compris la transmission aux services fiscaux.	15,60 €
81		Dépôt du bilan annuel ou du document comptable simplifié mentionné à l'article L. 526-14 du présent code au registre.	5,58 €
82		Avis au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales relatif à la cession, y compris la délivrance du certificat, en application de l'article L. 526-17 du présent code.	7,81 €

Frais de transmission d'acte, décision ou document (article A. 743-17 du code de commerce)

- ▶ Pour chaque transmission d'acte, décision ou document, par remise en main propre contre récépissé ou par voie électronique sécurisée : 1,68 € ;
- ▶ Pour chaque transmission sous une autre forme : remboursement aux frais réels des débours, y compris les frais de pose et de téléphone (sauf s'ils sont compris dans le libellé de la prestation principale).

Diffusion au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales

Prestations délivrées par la Direction de l'information légale et administrative	En euros	
	Personne physique	Personne morale
Immatriculation principale requise suite à la cession à titre onéreux à une personne physique ou la transmission à titre gratuit entre vifs du patrimoine affecté à la cession de ce patrimoine à une personne morale ou son apport en société	Gratuit	-

Source : article 3 de l'arrêté du 9 novembre 2017 modifié fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative

TARIFS LIÉS AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

Répertoire des métiers	En euros TTC
Demande d'immatriculation au répertoire des métiers	45 €
- Si immatriculation au RCS ou en cours	15 €
Demande d'inscription modificative tendant à modifier ou à supprimer une mention inscrite à ce registre ou à y ajouter une nouvelle mention	40 €
- Si immatriculation au RCS ou en cours	13,33 €
Déclarations d'affectation du patrimoine effectuées en application de l'article L. 526-7 du code de commerce par des personnes déjà immatriculées	40 €
- Si immatriculation au RCS ou en cours	13,33 €
Demandes d'inscription modificative qui portent sur les informations mentionnées aux 2° à 5° de l'article R. 526-3 du code de commerce	21 €
- Si immatriculation au RCS ou en cours	7 €
Dépôts d'actes non concomitants à une demande d'immatriculation ou d'inscription modificative	6,50 €

TARIFS LIÉS AU REGISTRE DE L'AGRICULTURE (APPLICABLES AUX ENTREPRISES INDIVIDUELLES À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AGRICOLES)

N°	Nature des actes	Redevance
1	Dépôt de la déclaration d'affectation, de renonciation ou de reprise et de cession prévu aux articles L. 526-7, L. 526-15, L. 526-16 et au II de l'article L. 526-17 du code de commerce, comprenant l'immatriculation et, le cas échéant, la radiation et délivrance des récépissés	42 €
2	Dépôt des déclarations complémentaires prévues aux articles L. 526-9, L. 526-10 et L. 526-11 du code de commerce et délivrance des récépissés	36 €
3	Dépôt du bilan annuel ou du document comptable simplifié et délivrance du récépissé	6,50 €
4	Avis au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) relatif à la cession prévue au II de l'article L. 526-17 du code de commerce et délivrance du certificat	9 €



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.inpi.fr



+33 (0)1 56 65 89 98



INPI France

inpi